

Accès aux équipements sportifs territoriaux

Précisions de la Collectivité Territoriale de Guyane

Le 1er septembre 2017, une note informative était adressée aux associations sportives afin de leur préciser plusieurs informations relatives aux conditions d'accès aux équipements sportifs territoriaux, mis à disposition régulièrement lors des saisons précédentes.

En effet, compte-tenu du contexte national relatif à la suppression du dispositif des CUI, les conditions actuelles d'exploitation ne permettent pas de répondre aux exigences de sécurité et de réglementation sur des créneaux aussi larges que jusqu'à présent.

Si les équipements sportifs sont en premier lieu considérés comme des lieux où s'expriment la compétition, la détente ou encore le loisir, ils restent des équipements qui peuvent représenter un danger en cas de mauvais entretien ou de mauvaise utilisation. Une quarantaine de postes d'agents chargés de veiller sur ces équipements sont aujourd'hui remis en cause.

Dans un souci permanent d'assurer la sécurité des utilisateurs, notamment des enfants, la Collectivité Territoriale de Guyane a décidé, pour le moment, de respecter uniquement ses obligations, à savoir garantir l'accès à ces équipements pour les comités et les ligues.

Par ailleurs, la note informative n'indiquait pas une fin de non-recevoir. Elle demandait aux associations sportives de la patience, le temps que les travaux actuellement menés afin de palier à ces difficultés, portent leur conclusion.

En outre, une réunion de travail est prévue à la Préfecture ce lundi après-midi entre le SGAR, le DIECCTE et les services de la CTG pour définir les conditions stabilisées de renouvellement des emplois aidés affectés dans les EPLE (collèges et Lycées) ainsi que les services de la CTG, et ainsi dans les équipements sportifs.

L'objectif de la collectivité reste toujours de pouvoir garantir le bon fonctionnement du service public et la sécurisation des personnes dont le recrutement est programmé ou les contrats à renouveler.

La Collectivité Territoriale de Guyane communiquera à l'issue de la réunion plus précisément sur ce dossier d'importance majeur pour les équilibres sociaux du territoire.

Il convient pour les associations de faire preuve de patience, comme déjà spécifié dans la note informative, et de savoir raison garder.

La Collectivité Territoriale de Guyane les remercie de leur compréhension.

COMMUNIQUÉ